



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagney : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pirey : M. Jacques COINTET Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

Délibération n°2013/002084

Rapport n°10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière financière

Direction Tramway

Signature de 9 conventions portant accord sur une indemnisation en compensation de la gêne causée par les travaux de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway avec différents professionnels, pour un montant total de 85 500 € et sur propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (état arrêté au 7/03/2013).

Signature de 4 conventions d'indemnisation et travaux de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway sur le secteur de la Grette et des Marnières.

II. En matière de marchés publics

Cérémonie des vœux 2013 du Grand Besançon - Installation audiovisuelle et mise en lumière du niveau supérieur de Micropolis

Titulaire : SOFT EVENTS

Montant : 3 986,72 € HT

Fourniture et pose de panneaux sur les sites des ports d'agglomération

Titulaire : SIGNAUX GIROD

Montant : 15 540 € HT

Fourniture et pose d'abribus provisoires pour le réseau de bus Ginko dans le cadre de la phase travaux du tramway

Titulaire : ROUSSEAU

Montant : 14 610,35 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des circuits pédestres et VTT

Titulaire : ONF

Montant : 28 500 € HT

Marché complémentaire au marché de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) - 1^{ère} ligne de tramway

Titulaire : PRESENTS

Montant : 49 590 € HT

Marché de distribution d'imprimés de communication

Lot n°1 : Distribution urgente et non adressée

Titulaire : INTERMED

Montant : 627,70 € HT

Lot n°2 : Street Marketing

Titulaire : ADREXO

Montant : 468 € et 936 € HT

Lot n°3 : Distribution non adressée en boîtes aux lettres avec analyse de quantités

Titulaire : ADREXO

Montant : 1899,05 € HT

Mission d'expertise pour la réalisation de la toiture des bâtiments de la Cité des Arts

Titulaire : Bureau d'Etudes AR-C

Montant : 22 600€ HT

Avenant n°1 - Lot n°1 « Carrosserie » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : FCCI

Montant initial : 5 053,40 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30/10/2012

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Lot n°2 « Chauffage et électricité 24 volts » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : Atelier Electrique Automobile

Montant initial : 7 018,76 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30/10/2012

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Lot n°3 « Electricité 230 V » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : Electricité Générale Dartevel Pierre

Montant initial : 5 260 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30/10/2012

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°2 - Lot n°1 « Carrosserie » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : FCCI

Montant initial : 5 053,40 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée d'exécution du marché de 4 mois, soit jusqu'au 28/02/2013 / Pose d'un espace d'accès au poste de conduite, d'une rambarde de séparation ainsi que la pose d'un cale-hanche du côté droit des sièges accompagnateurs

Incidence financière : + 605 € HT, soit une augmentation de 11,98 % du montant initial du marché

Avenant n°2 - Lot n°2 « Chauffage et électricité 24 volts » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : Atelier Electrique Automobile

Montant initial : 7 018,76 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée d'exécution du marché de 4 mois, soit jusqu'au 28/02/2013 / Installation d'un coupe batterie afin d'améliorer la sécurité du véhicule sur son lieu de stationnement et d'empêcher le déchargement des batteries

Incidence financière : + 288,40 € HT, soit une augmentation de 4,11 % du montant initial du marché

Avenant n°2 - Lot n°3 « Electricité 230 V » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : Electricité Générale Dartevél Pierre

Montant initial : 5 260 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée d'exécution du marché de 4 mois, soit jusqu'au 28/02/2013

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°3 - Lot n°1 « Carrosserie » - Aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Notifié : 30/04/2012

Titulaire : FCCI

Montant initial : 5 053,40 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée d'exécution du marché de 2 mois, soit jusqu'au 30/04/2013 / Pose de feux latéraux lumineux, de plaques rétro-réfléchissantes et de disques de vitesses et présentation du véhicule au contrôle technique pour une contre visite.

Incidence financière : + 819,44 € HT, soit une augmentation de 28,19 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°4 - Lot 8 « Ventilation, chauffage, Plomberie » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 11/02/2010

Titulaire : IMHOFF

Montant initial : 2 310 733,12 € HT

Objet de l'avenant n°4 : Mise en conformité du restaurant et fourniture d'humidificateurs autonomes

Incidence financière : + 38 329,33 € HT, soit une augmentation de 4,47 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°1 - Lot 13 « Peinture, revêtement de sols souples, bétons cirés, chape » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 11/02/2010

Titulaire : Société Bisontine de Peinture

Montant initial : 1 326 032,25 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Aménagement du café restaurant / Pose de faïence dans les locaux sanitaires / Optimisation des revêtements et traitement des sols / Augmentation de la projection acoustique / Modification des tapis d'entrée

Incidence financière : + 34 408,74 € HT, soit une augmentation de 2,53 % du montant initial du marché

III. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Décision du 11 février 2013 : pourvoi en cassation contre deux arrêts rendus le 23 janvier 2013 par la Chambre des appels d'expropriation de la Cour d'appel de Besançon ; défense des intérêts de la CAGB confiée à la SCP BARTHELEMY-MATUCHANSKY-VEXLIARD.

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.


Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 5 AVR. 2013

Pour extrait conforme,

Le Président